



Basse-Zorn

Communauté de communes

BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation synthétique (article L2313-1 et L5211-36 du CGCT)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget de la Communauté de communes de la Basse Zorn a été voté le 22 mars 2021 par le Conseil communautaire. Il est constitué d'un budget Principal et de plusieurs budgets annexes (eau, assainissement, ordures ménagères, lotissements d'habitation et micro zones d'activités)

C'est dans un contexte de plus en plus tendu que la Communauté de communes doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Le budget principal

Le budget principal de la Communauté de Communes s'élève à 12 621 027€ dont 40% sont affectés à la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et 60% à l'investissement (vocation à préparer l'avenir).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité

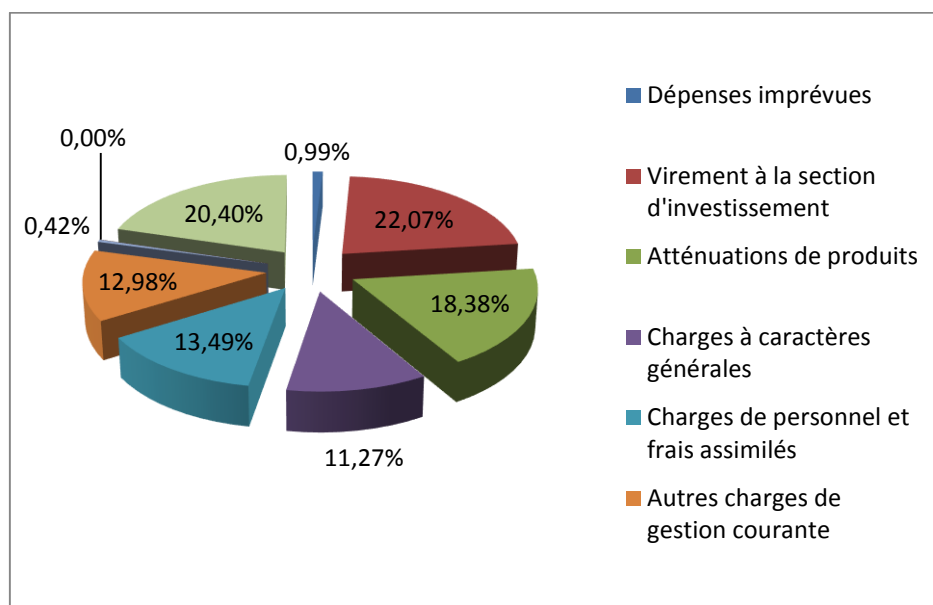
Pour 2021 elle s'établit à :

* 3 947 761€ pour les dépenses

* 5 065 757€ pour les recettes

L'écart constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement. Pour 2021, l'autofinancement prévisionnel est de de 1 118 071€.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 914 261€ et s'établissent comme suit :

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 50.000€ qui permet d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section si besoin

Chapitre 023 « Atténuation de produits » pour un montant de 931 311€ contre 943 210€ réalisé en 2020. Ce chapitre regroupe les reversements au titre du FPIC (système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les redistribuer à d'autres, moins favorisées), au titre du FNGIR (fonds destiné à compenser les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle) et au titre de la contribution à l'évacuation des eaux pluviales versée au budget assainissement.

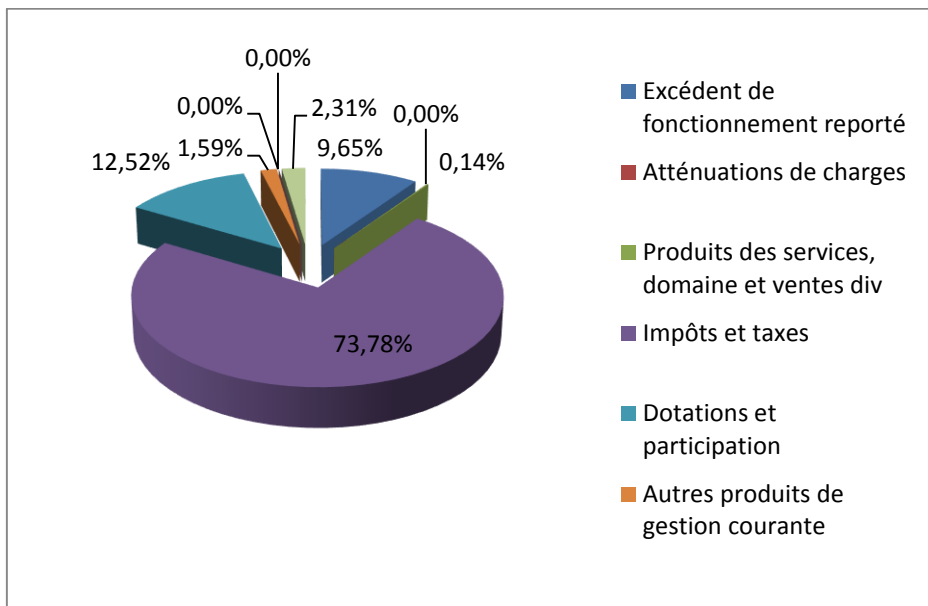
Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 570 750€, contre 487 694€ réalisé en 2020. Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au maintien du service public : frais généraux de la collectivité, travaux d'entretien de voirie et sur bâtiments, réparation de ponts, actions du conseil intercommunal des jeunes, actions pour la promotion de la langue et culture régionale. Ce chapitre est en hausse notamment du fait des travaux de maintenance des ponts et passerelles du territoire (+45 000€) ainsi que du contrôle réglementaire des poteaux d'incendie (+49 000€).

Chapitre 012 « dépenses de personnel » pour un montant de 683 250€ en augmentation par rapport à 2020 du fait du renforcement des équipes techniques et administratives et la création d'un nouveau poste pour l'accompagnement des séniors.

Chapitre 65 « Autres charges courante » pour un montant de 657 450€, en hausse par rapport au réalisé 2020 du fait de la réalisation d'un plan global de déplacement, et de la déclinaison du projet de territoire en fiche action.

Chapitre 66 « charges financières » pour un montant de 21 500€ qui correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 459 564€ et sont composées des postes suivants :

Les ressources fiscales s'élèvent à 1 441 000€ pour les impôts directs. Ce montant a été évalué à partir de bases prévisionnelles et tient compte de la stabilité des taux. A cela s'ajoute 564 711€ de produit CVAE et 66 652€ de recettes sur les paris hippiques. Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, un dégrèvement progressif de la TH a été mis en place et que la suppression de la TH sur les résidences principales devrait finir de se déployer sur la période 2021-2023. En 2021, la compensation de la perte de la TH sur les résidences principales se fera par le versement aux EPCI d'une fraction de la TVA nationale. Un montant prévisionnel de cette compensation nous a été indiqué à hauteur de 1.665.341 €

La Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations s'établissent à 634 285€. Depuis 2014, La Communauté de Communes à l'instar de toutes les collectivités locales, a été fortement impactée par la baisse des dotations voulue par l'Etat pour contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour 2021, la DGF de la CCBZ a été estimée à 484 000€ (pour mémoire elle était de 763 820€ en 2013).

Les autres produits réels se répartissent comme suit :

- redevance d'occupation du domaine public pour la Mapad : 59 540€
- refacturation de frais aux budgets annexes et aux communes-membres : 10 800€

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir, elle est donc liée aux projets de la communauté de communes. Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 7 331 780€.

L'investissement 2021 sera essentiellement composé des travaux structurants suivants :

- programme de voirie (dont solde de travaux 2020) : 2 846 729€
- travaux de rénovation énergétique à la Mapad de Hoerd : 1 003 100€
- mise en place d'une signalétique du territoire : 30 000€
- mise en œuvre du Très haut débit : 1 240 000€
- optimisation de la requalification du site de l'EPSAN : 300 000€
- réalisation de travaux à la Maison des Services et achat d'un espace de stockage : 157 200€
- rénovation des infrastructures informatiques et téléphoniques : 162 000€

En outre, la Communauté des communes maintient son programme de soutien aux communes-membres par le versement de fonds de concours (262 000€ pour 2021).

Les recettes mobilisées pour financer ces investissements se répartissent en 3 catégories :

- l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement) pour 1 118 071€
- les ressources propres constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 000 000€), du FC TVA (421 725€) et des amortissements (1 033 425€)
- des subventions du fonds communal pour les travaux de voirie à Kurtzenhouse, Weyersheim et Weitbruch (300 000€)

Les budgets annexes

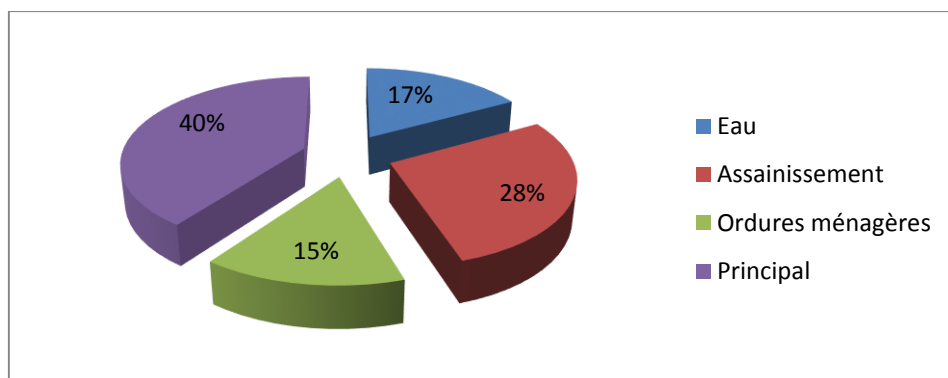
Les principaux budgets annexes de la CCBZ sont l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

Il ne sera pas traité ici des budgets annexes des lotissements et micro-zones d'activités car ceux-ci s'autofinancent par la commercialisation des terrains viabilisés.

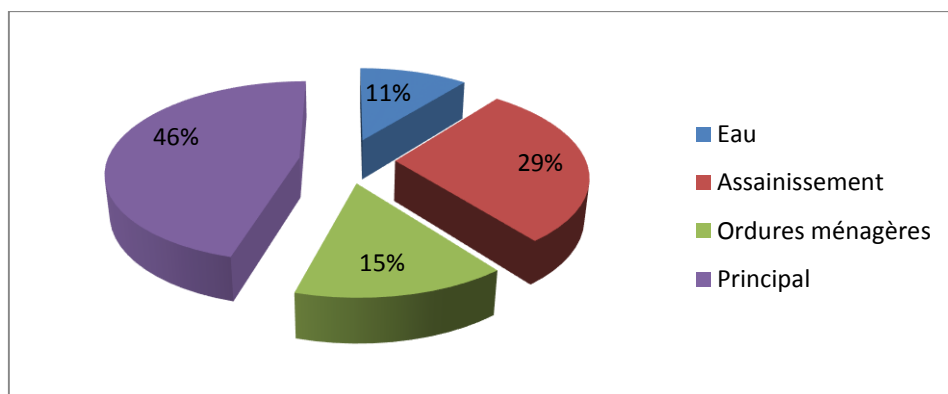
	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau	2 153 117,54	1 779 162,03	3 932 279,57
Assainissement	3 568 742,88	4 761 417,13	8 330 160,01
Ordures ménagères	1 877 976,60	2 457 364,68	4 335 341,28

Avec 16 597 780€ les budgets annexes eau, assainissement et ordures ménagères participent à 57% de la masse budgétaire totale.

Fonctionnement :



Investissement :



Le budget annexe EAU :

En fonctionnement il s'équilibre à 2153 117€ et devrait dégager un autofinancement de 29 000€. Il comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau d'eau potable. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 1 779 162€ et comprend principalement :

- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites eau à Kurtzenhouse et Weyersheim
- les travaux de sécurisation du réseau d'eau, en partenariat avec l'Eurométropole

Ce programme ambitieux est financé par l'excédent d'investissement 2020 (628 922€) ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (500 000€). Le budget principal ne versant plus de subvention d'équipement, un emprunt (275 250€) est à prévoir pour équilibrer le budget 2021.

Le budget annexe ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement il s'équilibre à 3 568 742€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau des eaux usées, le versement des dernières indemnités de servitude de passage pour les conduites. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 4 761 417€ et comprend principalement :

- les travaux de gainage du réseau à Kurtzenhouse et Weitbruch
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites à Hoerdt et Weyersheim pour pallier aux problèmes de débordement du réseau
- l'extension du réseau pour raccorder la future micro zone d'activités de Weitbruch

L'excédent d'investissement de 2020 (1 495 253€), et le virement de la section de fonctionnement (1 182 351€) permettront le financement adéquat des projets.

Le budget annexe ORDURES MENAGERES :

En fonctionnement il s'équilibre à 1 877 976€ et comprend essentiellement les frais de collecte des ordures ménagères et des recyclables, les frais de gestion des déchetteries, les éliminations de gravats, pneus etc ... et les actions de communication destinées à favoriser le tri. Ces frais sont couverts par la redevance incitative des usagers du service.

L'étude sur l'optimisation des déchetteries a été menée en 2018. Elle a permis au Conseil de Communauté de valider ses attentes quant à l'avenir de son réseau de déchetteries en choisissant la réalisation d'une déchetterie unique à Kurtzenhouse. Les ressources affectées à ce projet sont de 2 200 000€ en autofinancement.